



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 14/05/2025

Reçu en préfecture le 14/05/2025

Publié le

Nombre de conseillers :

ID : 033-213302615-20250514-2025_05_07-DE

S²LO

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15
Absents : -excusés : 2
Procurations : 2

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025_05_07

Objet : Cession de la parcelle AB389

L'an deux mille VINGT CINQ, le 12 mai à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 5 mai 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de M. GATINEL Didier, Maire

Présents : M. GATINEL Didier, Maire, M. MESSAHEL Maurice adjoint, Mme FORESTIER Nathalie adjointe, M. LAGARDE Dominique adjoint, M. VERBRUGGHE Manuel, M. ROCHER Dominique, Mme MASIN Claudie, Mme FLEURY Aurore, M. BOUDOT Vincent, Mme SABACA Emmanuelle, Mme DELFOUR Isabelle, Mme PARET Aurélie, M. DELAIRE Claude, conseillers municipaux.

Absente

Absents excusés : Mme CHASSAGNE Annie, M. BIBENS Sylvain

Exclus :

Procurations : Mme CHASSAGNE Annie à M. MESSAHEL Maurice ; M. BIBENS Sylvain à M. LAGARDE Dominique

Secrétaire de séance : Mme FORESTIER Nathalie

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Monsieur le Maire explique que la commune est propriétaire de la parcelle AB 389 située rue du ruisseau d'argent, d'une contenance de 5 m².

La parcelle voisine AB 388 va être vendue, avec comme projet la restauration du bâtiment.

Monsieur le Maire propose de céder la parcelle AB389 au futur propriétaire de la parcelle AB 388.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de céder la parcelle AB 389 et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

A Lussac, le 12 mai 2025

Le Maire,

Didier GATINEL

